

A.4.1 AIDE EN FAVEUR DE L'EMPLOI

4

ACCOMPAGNEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTALISÉ D'AIDE AUX INITIATIVES LOCALES POUR L'EMPLOI (FDILE)



NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

- Acquisition de véhicule de transport collectif des personnes travaillant au sein d'une association ou d'un organisme.
- Acquisition de matériels de sécurité, informatique, outillage divers.
- Frais de local.

BÉNÉFICIAIRES

- Associations à vocation d'insertion pouvant prétendre à une rémunération respectant les conditions d'intervention au titre du RMI
- Entreprises d'insertion agréées
- Associations intermédiaires agréées par l'État, PAIO et Missions Locales

TAUX D'INTERVENTION - CUMUL

MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

80 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 400 €.

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- demande de subvention formulée par l'organisme,
- devis de l'investissement,
- plan de financement.

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Économie
et de l'Emploi

